



PROCES VERBAL de l'Assemblée générale Ordinaire

jeudi 13 avril 2023

Maison de la Citoyenneté à KINGERSHEIM

Le registre des participants à l'assemblée générale a été signé par 51 actionnaires présents sur site ; 58 actionnaires ont donné Pouvoir de délégataire ; 6 actionnaires ont voté par correspondance.

La liste des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance, est archivée avec le procès-verbal (elle sera communiquée exclusivement sur demande particulière).

Avec **115 actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance**, le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire - 25 % des coopérateurs ayant droit de vote, soit le nombre de 70 ($277 * 25\%$) - était largement atteint et l'assemblée a pu délibérer en toute légalité.

L'Assemblée générale ordinaire (AGO) est ouverte par le président Pierre PHILIPPE à 19h, qui souhaite la bienvenue aux actionnaires et aux sympathisants présents.

Ouverture de l'AGO et Rapport moral du président

- 1) Rapport d'activités du comité de gestion
- 2) Rapport sur les comptes 2022
- 3) Votes sur les résolutions statutaires
- 4) Les orientations 2023 – 2024
- 5) Election du comité de gestion
- 6) Temps d'échanges libres ... suivi du buffet convivial

Changement de présidence

Il y a un an, je me suis proposé avec conviction pour la présidence de la coopérative, et vous m'avez honoré de votre confiance. Je me suis focalisé sur les aspects plus stratégiques et à long terme de la société coopérative Energies Partagées en Alsace (EPA)...

Révision des statuts

Conforme à l'engagement d'il y a un an, nous avons travaillé à la révision des statuts. Lors de L'Assemblée générale extraordinaire (AGE) qui suit, nous proposerons un texte à l'adoption, issu de multiples réunions, relectures et annotations partagées, visioconférences, sollicitation d'un avocat. Je souhaite relever que le comité a été épaulé par Georges MEYER qui s'est impliqué dans ce groupe de travail sans être élu. Ses compétences et sa perspicacité ont été utilisées à bon escient...

Nouveaux coopérateurs

Un autre point notable est notre forte activité en animations diverses : réunions publiques, salons à Colmar et Mulhouse, groupes de travail locaux... Pour la deuxième année consécutive, notre capital social a fortement augmenté, de l'ordre de 68 000 €. Par ailleurs, notre gestion dégage des résultats financiers permettant un autofinancement d'environ 30 000 €. Le cumul de ces deux facteurs permet une belle dynamique de projets. La recherche de nouveaux coopérateurs ou l'augmentation du capital par les coopérateurs existants sont fondamentales pour mener de nouveaux projets de centrales photovoltaïques. Restons mobilisés !

Souscriptions en ligne

Pour faciliter la souscription d'actions, nous avons choisi de pouvoir souscrire en ligne. Grâce au travail de Frédéric LIEBY, notre coopérateur référent WEB, nous avons pu finaliser et démarrer ce nouveau service. Quelques clics suffisent maintenant pour devenir actionnaire !

Centrales Photovoltaïques concrétisées

A **Richwiller**, la centrale, entreprise en 2021, a été (enfin) raccordée au réseau électrique le 24 janvier 2022. La salle Jean-Marie Pfeffer accueille une centrale de 97kWc et va produire tous les ans environ 110 MWh d'électricité.

En 2022, nous avons également démarré les travaux pour trois autres projets : l'Eglise de **Koetzingue**, le Cosec de **Kingersheim** et l'Ecole Bartholdi à **Riedisheim**.

1/ Rapport du comité de gestion

Il est présenté à plusieurs voix par les membres du comité de gestion, qui se sont réunis 14 x en 2022 et rendent compte des **3 nouvelles réalisations photovoltaïques démarrées en 2022**.

Régine LOUSTALOT, présidente de l'association Riediwatt, partenaire opérationnel de EPA sur le secteur de Riedisheim, informe sur les caractéristiques de la centrale photovoltaïque citoyenne installée sur le toit de **l'école Bartholdi 1 à Riedisheim**, toiture concédée pour 25 ans par la Commune. Il s'agit de 96 modules solaires pour une puissance de 36 kWc, avec une production annuelle espérée de 40 MWh, soit la consommation annuelle de 10 foyers. Elle a été co financée par 27 Habitants de Riedisheim au travers de 207 actions, soit une contribution citoyenne de 21 942 € représentant 44 % de l'investissement total. La centrale a été inaugurée le 21 mars 2023.



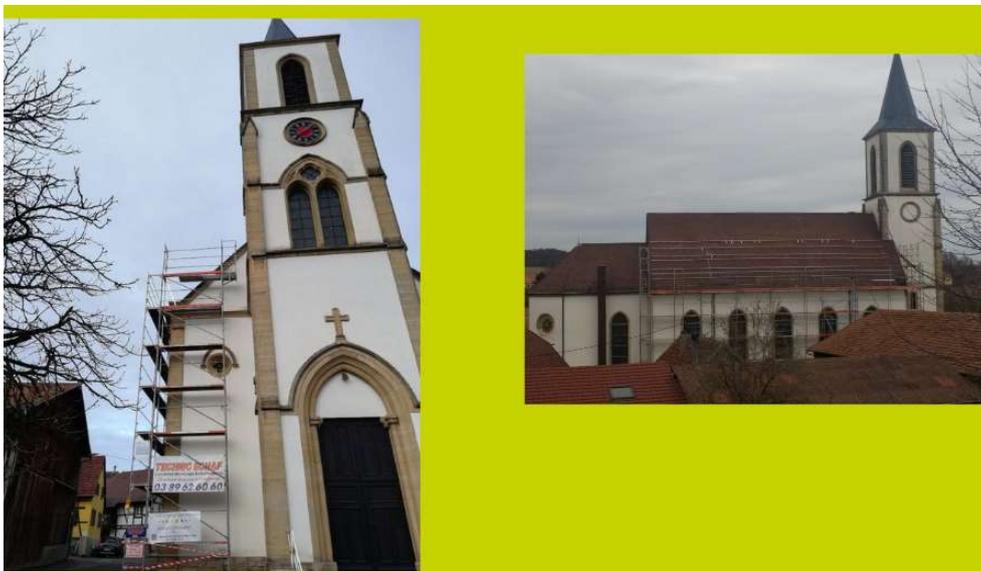
Raymond MICHARD nous présente ensuite la centrale photovoltaïque sur la toiture du **Cosec à KINGERSHEIM**, installée durant l'été 2022, d'une puissance de 117 kWc (600 m² de panneaux) et dont la mise en production par Enedis est attendue ... en avril 2023 !

Il s'agit de la 3e réalisation à Kingersheim, avec le soutien de la Commune, dont l'investissement représente 115 K€, financé sur les fonds propres de la société coopérative.



Dieter SÖTTE et Isilda LIEBY rendent compte sur le projet d'installation de 200 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'**Église Saint Leger à KOETZINGUE**, démarré en mai 2021 avec la signature de la Convention d'Occupation de la toiture avec la Commune et dont la mise en production était envisagée fin 2021.

16 mois plus tard, après obligation d'un traitement spécifique d'une partie de la charpente (difficilement accessible), nous restons confrontés à un obstacle important : la recherche d'un système de fixation des panneaux sur le type de tuiles recouvrant l'église, dûment normé. Avec l'implication active de membres du Conseil de Fabrique et l'attente de la réalisation effective du projet par les habitants ayant déjà souscrit des actions, nous espérons finaliser le chantier en 2023.



Pour arriver à réaliser 3 centrales par année, cela nécessite de **multiples communications et des rencontres de terrain** en amont, avec des élus, des professionnels, des porteurs de projets : les membres du Comité de gestion ont ainsi animé des rencontres à **Carspach** (projet Ombrières), **Bouxwiller** (projet sur La Ferme pédagogique), **Zillisheim** (projet sur la salle polyvalente) ainsi que à Rixheim, Waltenheim et Zimmerbach.

Et il y a les communications à entretenir avec les coopérateurs, qui sont la sève vivante de EPA, avec 5 **Newsletter** (info-lettres) envoyées en 2022 et l'organisation d'**Apéros solaires** à Riedisheim, Sierentz, Kingersheim et Soultz

Les questions posées par les actionnaires présents portaient sur l'évolution des productions d'électricité des centrales les plus anciennes, le rapport global entre la puissance des centrales et les kWh produits en réel, le financement des réalisations entre fonds propres, emprunts bancaires et souscriptions citoyennes ... Nous apporterons des réponses au travers des Info-lettres à venir.

2/ Rapport sur les comptes financiers

Sur la base des documents comptables, financiers et fiscaux établis par Monsieur Munch, Expert - comptable à Altkirch, Raymond ROTH, trésorier, présente à l'assemblée, sous forme de diapositives commentées, le rapport financier relatif à l'année 2022, se soldant par un **résultat net de 21 437,74 €**

Principales caractéristiques financières de l'exercice 2022 :

TOTAL BILAN : + 16% (851 213 €)
PRODUCTION PV : + 52% (73 801 €)
RESULTAT NET EXERCICE : + 19 124€

BILANS AU 31 DECEMBRE EN K€					
ACTIFS	2022	2021	PASSIFS	2022	2021
IMMOBILISATIONS NETTES	678	514	CAPITAUX PROPRES	518	403
TRESORERIE	93	168	EMPRUNTS BANCAIRES	279	315
AUTRES ACTIFS	80	53	AUTRES PASSIFS	54	17
TOTAL BILANS	851	735	TOTAL BILANS	851	735
DOT AMORTISSEMENTS				33	24
CHARGES DIVERSES				10	13
TOTAL DES CHARGES				60	55
RESULTATS EXERCICES				22	2

EVOLUTION DE LA CAPACITE AUTOFINANCEMENT EN K€			
	2022	2021	2020
CAF COMPTABLE	47	22	17
SOUSCRIPTIONS ACTIONS	69	80	70
CAF DISPONIBLE	116	102	87

VALEUR ECONOMIQUE DE LA COOPERATIVE			
En €	2022	2021	2020
IMMOBILISATIONS NETS	678 397,37	514 617,96	365 996,10
DISPONIBILITES	93 205,73	168 954,44	120 780,82
-DETTES	278 971,69	315 351,84	220 360,47
VALEUR PATRIMONIALE DE LA COOP	492 631,41	368 217,56	266 416,45
NOMBRE ACTIONS AU 31/12	3311	2633	1966
VALEUR PATRIMONIALE PAR ACTION	148,79	139,85	135,51

La valeur économique résulte des immobilisations nettes et des avoirs en banque diminués des en-cours d'emprunt, représentant les « richesses » créées par l'activité de la société coopérative.

En plus de cette valeur économique, on considère les plus-values écologiques créées par l'activité de la coopérative, notamment en termes de gain en réduction des GES. L'augmentation de la valeur de l'action n'est ainsi pas le seul critère pour juger des bénéfices procurés par l'activité.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Résultat au 31/12/2022 :	21 437,74€
Affectation à la réserve légale 15% :	3 215,66€
Affectation à la réserve statutaire :	18 222,08€
Réévaluer la valeur de l'action de 106 € à 108 € soit incorporer au capital, en prélevant sur la réserve statutaire, la somme nécessaire en fonction du nombre d'actions souscrites jusqu'au 13 avril 2023 (env 7 000€)	

Le rapport financier du trésorier génère des questions de la part des actionnaires présents, dont la demande d'explication de l'augmentation de 5 K€ en production des anciennes centrales ? (réponse = l'ensoleillement favorable en 2022), les conséquences suite à la baisse des en-cours des emprunts ? (réponse = baisse sensible des frais financiers et les centrales photovoltaïques appartiennent un peu plus aux actionnaires et un peu moins aux banques), l'intérêt des banques pour un éventuel rachat de la société ? (réponse = la solidité financière de la coopérative pourrait intéresser des investisseurs, mais la question ne se pose pas parce que les actionnaires savent se mobiliser pour trouver les financements et créer l'autofinancement nécessaire aux investissements réalisés et aux futurs investissements).

Des actionnaires expriment l'intérêt de connaître les productions annuelles en K€ et en Kwh.

3/ Votes sur les résolutions

Il est procédé à des votes à main levée, par décision des actionnaires présents.

PREMIERE RESOLUTION : approbation des rapports

Après avoir entendu la lecture des rapports relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les actionnaires présents, représentés et votant par correspondance approuvent les **rapports Moral, d'Activités et Financier de la coopérative ainsi que les comptes** de l'exercice tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par un bénéfice net de **21 437,74 euros**.

OUI [115]

NON [0]

ABSTENTION [0]

DEUXIEME RESOLUTION : affectation du résultat comptable

En conformité avec l'article 32 des statuts de la coopérative, les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance, décident d'affecter, comme proposé par le comité de gestion, le bénéfice de l'exercice, soit 21 437,74 € comme suit :

- 15 % de l'excédent soit **3 216 €** (21 438 * 15%) à la réserve légale (compte 10610000) inscrite au bilan ;
- le solde, soit **18 222 €** (21438 – 3216) à la réserve statutaire du bilan (compte 10680000).

En conformité avec l'article 34 des statuts de la coopérative, les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance, décident d'incorporer au capital social la somme nécessaire, prélevée sur la réserve statutaire, à fin de relever la valeur nominale de l'action de 2 € (deux euros). **La valeur nominale de l'action Energies partagées en Alsace est ainsi portée à 108 €** (cent huit euros) à compter du 14 avril 2023, soit une revalorisation de 1,9 %.

Les actionnaires statuent sur l'affectation du résultat de l'exercice passé telle que proposée par le Comité de gestion.

OUI [114]

NON [0]

ABSTENTION [1]

Troisième RESOLUTION relative au salaire du président

Les actionnaires présents, représentés et votant par correspondance décident de fixer à **0 €** le salaire du président de la coopérative Energies Partagées en Alsace pour la période 2023 / 2024.

OUI [115]

NON [0]

ABSTENTION [0]

Les réalisations PV programmées en 2023 et 2024



L'autoconsommation collective, dite ACC, qu'elle soit à Sultz ou ailleurs, est un projet structurant. Elle pourrait devenir un pilier du fonctionnement et du financement de notre société coopérative. Le principe est de produire l'électricité par une ou plusieurs centrales sur un territoire limité à un cercle de 1 km de rayon. Cette électricité est vendue dans le même cercle à différents clients qui seront obligatoirement actionnaires de la coopérative. Ces clients sont alors producteurs par leur action EPA qu'ils détiennent et consomment leur propre électricité. Ils sont auto-consommateurs.

Nous avons pris, il y a plus d'un an, la décision de **développer ce principe d'ACC à Sultz**. Courant 2022, il s'est agi, en parallèle des études techniques préalables valables pour chaque centrale, de concevoir les outils pour permettre l'ACC : contrats de vente, structure juridique, Personne Morale Organisatrice (PMO), facturation de l'électricité et recouvrement, etc. Devant l'ampleur et la nouveauté de la tâche, nous avons engagé un travail avec le bureau d'études ENOGRID. Cette prestation nous sera facturée, à terme, 13 000 €. Ces frais sont intégrés dans le calcul de rentabilité des centrales ACC en développement.

La situation actuelle est engageante. Les **deux toitures ciblées à Sultz** ont été confirmées, aussi bien par l'autorisation d'occupation du domaine public (bâtiments municipaux) que par l'analyse de la structure. Les contrats de vente d'électricité ont été validés il y a quelques semaines, et nous sommes en phase de recrutement des clients. Notre objectif est de mettre en œuvre concrètement ce projet fin 2023 pour une vente à nos clients auto-consommateurs début 2024.

Centrales classiques



En 2023, nous travaillons sur plusieurs projets. Les plus avancés se situent à **Stetten** (centrale de 22 kWc), à **Rixheim** Entremont (centrale de 194 kWc) et à **Waltenheim** (36 kWc).

Les trois centrales seront en vente totale de la production.

Nos analyses financières actualisées montrent que, suite à la suppression de la subvention régionale pour les installations photovoltaïques en vente totale, il sera nécessaire de mobiliser plus de souscriptions citoyennes et/ou de fonds propres, si nous voulons contenir le recours à l'emprunt bancaire.

Fidèle à son statut et à ses valeurs, la société coopérative Énergies Partagées en Alsace souhaite s'appuyer sur la participation citoyenne locale et propose aux habitants d'investir dans ces nouvelles réalisations en achetant une ou plusieurs actions de la coopérative voire de mettre énergie et compétences personnelles pour créer et faire vivre un « Groupe local Energies Partagées en Alsace » .

Quatrième Résolution : **Election de membres du Comité de Gestion**

Conformément à l'article 20 des statuts de la coopérative et sur proposition du président, les actionnaires présents, représentés et votant par correspondance procèdent à l'élection des membres sortants et nouveaux du Comité de gestion, sachant que des mandats (d'une durée de 3 ans) se poursuivent au sein du Comité en les personnes de

Pierre PHILIPPE réélu en 2022 en tant que président

Raymond ROTH élu en 2022

Gérard GUNTZ élu en 2022

Charles BONAUD élu en 2021

Georges AUDRAS réélu en 2022

Michel Pius KOERPER réélu en 2022

Martine MICHARD réélu en 2022

Serge MULLER réélu en 2022

Julie PELTIER réélu en 2022

Dieter SÔTHE réélu en 2022

Un membre sortant du Comité de gestion se représente en la personne de Raymond MICHARD élu en 2020.

Un membre du Comité de gestion a présenté sa démission en la personne de Denis LIEBY, coopérateur fondateur d'Énergies Partagées en Alsace depuis 13 ans.

5 places sont ainsi à pourvoir au sein du Comité de gestion et nous soumettons au vote des actionnaires les candidatures de

Isilda LIEBY, candidate nouvelle

Régine LOUSTALOT, candidate nouvelle

Georges MEYER, candidat nouveau

Bernard GOETSCHY, candidat nouveau

et Raymond MICHARD, membre sortant

OUI [115]

NON [0]

ABSTENTION [0]

Nous laissons la conclusion de l'Assemblée générale ordinaire à Pierre PHILIPPE, qui rend d'abord **hommage à Denis LIEBY**, membre fondateur de la société coopérative Energies Partagées en Alsace en 2010 et membre actif du Comité de gestion depuis 12 ans révolus.



En écho, Denis nous dit

« Merci pour votre témoignage d'amitié qui s'adresse à l'engagement individuel et collectif qui est le nôtre au sein de Energies Partagées en Alsace.

Je ne pars pas, je laisse ma place au sein du Comité !

Je suis heureux de voir de nouvelles têtes compétentes et la dynamique qu'a apporté Riediwatt. Bonne chance, ne vous en faites pas pour moi : la Vie est belle ! »

Le président remercie ensuite **Monsieur Laurent RICHE**, Maire de Kingersheim – ainsi que **Madame Céline NAMUR**, conseillère déléguée à la Transition écologique et énergétique – pour leur collaboration multiforme dans la réalisation des 3 projets locaux et la mise à disposition gracieuse et régulière d'une salle de réunion du Comité de gestion ainsi que la Maison de la Citoyenneté pour les Assemblées générales.

Le président salue également Madame Annie de Larochelambert, vice présidente de Alter Alsace Energie (AAE). Il exprime le souhait d'une collaboration grandissante entre AAE et EPA, souhait partagé par Madame de Larochelambert.

Le président déclare l'Assemblée générale ordinaire close à 20h45 et invite au buffet convivial qui sera suivi de l'Assemblée Générale Extraordinaire..

Procès-verbal de l'AGO approuvé et signé le 24 avril 2023 par

Pierre PHILIPPE, président

Serge MULLER, secrétaire